



LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU
DE LA
Séance du Mardi 30 Mai 1899

L'an 1899, le mardi 30 mai, à 8 h. 1/2 du soir, MM. les membres du Conseil municipal de la ville de Nanterre, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Hennape, maire.

Installation de deux conseillers municipaux

M. le Maire informe l'Assemblée que, le 14 mai dernier, MM. Mantelet et Péan ont été proclamés membres du Conseil municipal et il déclare ces Messieurs installés dans leurs fonctions.

Nomination du Secrétaire

Le Conseil procède au scrutin secret pour la désignation du secrétaire de la séance.

Obtiennent au premier tour, sur 22 votants et 22 suffrages exprimés : MM. Mantelet, 10 voix ; Blocquaux, 7 voix ; MM. Roy, Cassier, Noël et Péan, chacun une voix, blanc 1.

M. Blocquaux déclare qu'en raison des difficultés qui lui ont été suscitées lors des dernières réunions du Conseil, il décline l'honneur de la candidature du secrétariat de l'Assemblée si celle-ci ne décide pas que dorénavant un sténographe assistera à la réunion.

A cette occasion, M. le Maire rappelle qu'une plainte clandestine pour faux en écritures publiques a été envoyée par les huit conseillers démissionnaires à M. le Préfet de la Seine au sujet de la rédaction des procès-verbaux de plusieurs précédentes séances et que cette manière de faire rend difficile le rôle de secrétaire dans ces fonctions purement gratuites.

Il ajoute que ces sortes de procédés d'intimidation, à la veille des élections, sont de nature à égarer l'opinion publique et qu'il serait heureux de voir cette plainte déferée à qui de droit, c'est-à-

dire au Parquet. Il les prie de le faire et même les y somme dans l'intérêt de la commune et de la vérité et ce dans le plus bref délai.

M. le Maire ajoute qu'il demandera au Conseil de revenir à une ancienne proposition consistant à avoir un sténographe pour reproduire in-extenso le compte rendu des séances afin d'éviter toute pélemique ou discussion au sujet des procès-verbaux, notamment entre le secrétaire du Conseil et son président.

Le deuxième tour de scrutin donne les résultats suivants : Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22 ; majorité absolue : 12. Ont obtenu : MM. Mantelet, 13 voix ; Blocquaux, 3 voix ; Roy, 2 voix et Cassier 1 voix ; bulletins blancs, 3.

En conséquence M. Mantelet est nommé secrétaire pour cette session.

Il prend place au bureau et fait l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Hennape, maire ; Caroni et Boux, adjoints ; Mothé, Beaudé, Lebouvier, Blocquaux, Duval, Wulfrand, Blusson, Doublet, Gautier, Nézet, Roy, Blanche, Vannier, Cassier, Noël, Picard, Rotty, Mantelet et Péan. Absent : M. Billiard.

Formation de l'ordre du jour

M. le Maire donne lecture du projet d'ordre du jour ci-après :

1. Tarif du rachat des journées de prestation en nature pour l'entretien des chemins vicinaux et ruraux en 1900.
2. Vœu relatif à la répartition de la contribution mobilière.
3. Egout. — Route de Chatou. — Lettre préfectorale.
4. Demande de bourse Lancelot.
5. Lettre préfectorale concernant les groupes scolaires.
6. Matériel d'incendie. — Lettre du commandant.
7. Square de la gare.
8. Lettre Heymann.
9. Pétition des habitants de la route de Courbovois.
10. Chemins des Longs-Raies. — Viabilité.
11. Demande Dumont. — Acquisition de terrain, route Charles X.
12. Demande Bernard. — Acquisition de terrain, avenue Félix-Faure et rue Pasteur.
13. Devis pour la canalisation des eaux de source.
14. Agrandissement du cimetière.

15. Analyse des eaux sur le territoire de Nanterre.

16. Affaire Billiard. — Lettre préfectorale.

17. Lettre scoto-peinture pour la décoration de la salle des fêtes.

18. Chalets de nécessité.

19. Territoire de Puteaux. — Rectification.

20. Pétition en faveur de M. Lacroix.

21. Nomination des commissions.

M. le Maire invite ensuite ses collègues à faire inscrire les questions qu'ils désiraient soumettre ensuite à l'Assemblée.

M. Roy demande à faire examiner un projet de délibération concernant les écoles.

M. Péan demande l'inscription des affaires ci-après :

1. Abaissement du prix du gaz ;

M. le Maire lui répond que la question a été renvoyée à une commission.

2. Etablissement de bornes-fontaines au Petit Nanterre ;

M. le Maire lui répond que la question a été tranchée par le Conseil.

3. Ecoulement des eaux pluviales du pont du Chemin-de-Fer de Rouen.

M. Mantelet demande l'inscription de la question suivante : Examen de la part contributive de la commune dans la répartition du contingent et réclamation s'il y a lieu.

Sont en outre inscrites les affaires ci-après, sur la demande de MM. les Conseillers dont les noms suivent :

M. Roy. — 1^{re} Délibération du 29 avril 1898, invitant M. le Maire à faire respecter la voie publique encombrée par les compagnies de l'Ouest et du Gaz ; 2^e nomination de la commission du budget

M. le Maire répond que cette question est à l'ordre du jour.

M. Vanier. — Réparation du chemin des Challiers ou des Plaidiers à la route du Calvaire, par le compagnie des Eaux qui l'a abimé.

M. Blocquaux demande le remplacement des becs de gaz actuels par des pavillons de 140 litres.

M. Rotty. — Rétablissement de la chambre noire.

M. Doublet. — 1^{re} Etablissement des trottoirs rue du Chemin-de-Fer ; 2^e Question du balayage des ruisseaux par les cantonniers.

M. Rotty estime que cette question doit se lier à celle de M. Mantelet. Nous

Observations sur le procès-verbal de la dernière réunion

M. Mantelet, secrétaire du Conseil, donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 1899.

M. Gautier déclare protester très vivement, tant en son nom personnel qu'en celui de M. Roy, contre l'expression « durement », attribuée à M. Caroni, adjoint, à propos des explications demandées sur la composition de l'ordre du jour de la dernière séance et sur l'interprétation donnée à sa demande relative à l'autorisation de réunir le Conseil.

M. Caroni déclare que l'expression « durement » peut aller au-delà de sa pensée...

M. le Président dit qu'il prend acte de la déclaration de M. Gautier à laquelle s'associe M. Roy, et que rectification dans ce sens, sera faite au procès-verbal.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent le procès-verbal de la séance du 20 avril 1899 est adopté.

Tarif du rachat des prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux et ruraux en 1900

Le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu de fixer le tarif des prestations en nature pour l'année 1900, comme suit :

Journée d'homme	2,00
— de cheval ou de mulet	2,25
— de bœuf	1,50
— d'âne	0,75
— de charrette ou voiture	2,25

Vœu déposé par M. Hennape, pour que les avertissements des contributions indiquent séparément la part revenant à l'Etat, au département et à la commune

M. le Maire expose que le Conseil municipal de Neuilly a émis un vœu dans le sens indiqué ci-dessus et demande à l'Assemblée de vouloir bien prendre une décision semblable. A son avis les électeurs pourront mieux juger et rechercher d'où provient l'augmentation, lorsqu'ils verront en trois colonnes, attendu que la commune a irois centimes de moins que précédemment.

M. Rotty estime que cette question doit se lier à celle de M. Mantelet. Nous

Cabinet de M. Edouard Lambert
18, Boulevard du Levant 18
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOUVREMENTS

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices ; au 1^{er}, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard ; au 2^e, 6 chambres de dom., Bellevèdre ; Jardin boisé de 4000 mètres. — 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle 2 étages, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — PRIX 1.800 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport, à proximité du ch. de fer et du tramway. Location exceptionnelle, 700 fr.

Maison de Campagne sur avenue, libre de suite, salon, salle à manger, cuisine, office, water-closets. 1^{er} étage 2 ch., cabinet de toilette, placards, water-closets, au-dessus 2 grandes pièces. Jardin de 350 m. en plein rapport. PRIX 800 francs.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1^{er}. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

Grand APPARTEMENT centre du pays, admirablement situé au 1^{er}, avec pet. jardin 500
Petits APPARTEMENTS confortables de 300 à 400 fr. sur le boulevard, 5 minutes de la gare.

PAVILLON meublé indépendant de maison bourgeoise, à 5 min. de la gare, pouvant convenir à employé, le mois 20 f.

Sous-location à des conditions extrêmement avantageuses d'un appartement à Paris, quart. de la Bourse, pouv. convenir à commerce, industrie ou bureaux.

S'Adresser, 18, boulevard du Levant

BONNE COUTURIÈRE DE PARIS

venant NANTERRE offre ses services pour toute espèce de travail habitier en robes, costumes, jaquettes, peignoirs, Jupons, etc., soit à façon, soit en fournissant.

Spécialité de COSTUMES TAILLEUR
Prix modérés — Travail soigné — Cachet des grandes Maisons

M^{me} AZAN

Rue du Vieux-Pont — Villa Hébert

NOTA. — On peut écrire pour les Commandes, on se rend chez les clientes

JEUNE FILLE de 16 ans, de bonne famille, mande place de bonne d'enfants, ou pour faire les courses. — S'adresser au bureau du journal.

PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot
NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.
REMONTAGE DE PENDULES à l'année

Bachelet père

ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
61, rue du Chemin-de-Fer

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Rue des Chateaupieds — Avenue du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V^e BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCESSEUR

SPÉCIALITÉ POUR ÉPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES

PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

PRÊTS

sur signature à toutes personnes solvables, 4 0/0, rien d'exceptionnel. Ecrire : l'Immobilière, 45, rue Rochechouart, PARIS.

BICYCLETTE

pneumatique en parfait état de Neuf
Très Bonne Occasion, à Vendre 160 fr.
S'adresser chez M. LIGOT, 2, boulevard des Sycomores.

VINS DE PROPRIÉTAIRE

ROUGE 8^e naturel, 70 francs la pièce de 220 litres fut perdu
BLANC 9^e naturel 85 francs la pièce de 220 litres fut perdu
gare acheteur, congé et Port payé. Paiement 90 jours net contre remboursement 3 0/0 escompte.
S'adresser à M^e le Régisseur du domaine du Pontil, près Aubais (Gard).

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissement que la Créméine, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre ou fromage.

La Créméine sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains, cette farine est hors-concours aux expositions, honorée de 3 diplômes et de 8 médailles, elles ne reviennent qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. — Prix : 4 fr. 25 le sac d'essai de 5 kilos contre mandat-poste adressé à ROQUES, au MANS (Sarthe). Exiger la Créméine ROQUES du Mans et se méfier des imitations et contrefaçons.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN

D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien

Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

USINE A VAPEUR
Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

GROS LOT: 500.000 FRANCS

(Pour tous et à la portée de tous)
Pour 5 fr. on reçoit 5 numéros part. 1^{er} tirage 15 juin prochain, des PANAMA A LOTS avec PRIME UTILE et GRATUITE, 1 lot de 250.000 fr., 1 lot de 100.000 fr., 2 lots de 10.000 fr., 2 lots de 5.000 fr., 5 lots de 2.000 fr., 50 lots de 1.000 fr., 61 lots gagnants. — Copropriété des titres. Sécurité absolue. Ass. part. — Ecrire de suite à BRESSOUX, banquiers, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES

PRÊTES A L'EMPLOI
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide

PEINTURES AU VERNIS
LA RESISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances

PEINTURE PORCELAÏNE — Peinture pour tuyaux de poêles

URALDA seule véritable PEINTURE ÉMAIL
VERNIS ÉMAIL À FROID, SICCATIF POUR PARQUETS

ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

CARBURE DE CALCIUM

Pour Appareils et Lanternes

DAZEVILLE 17, rue du Bois

NANTERRE
NE PAS CONFONDRE, retenir l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

ÉLEVAGE DES BERGÈRES

5, Rue de la Croix — NANTERRE

Spécialités de l'ANDALOUSE BLEUE
et de LA MOSKOVA (Favorolles, Type unique, Brahma herminé à Manchettes

Médailles d'argent (expositions internationales d'apiculture, Paris 1896-97-98)

Andalouse bleue..... 0 fr 50 pièce
La Moskova..... 0 40 »
Autres Races pondueuses 0 25 »

ŒUFS A COUVER

POUSSINS, COQUELETS & POULETTES A VENDRE
Œufs frais du jour garantis, pour enfants et malades

Imp. HUBY, 22, r. Maurepès, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

sommes, dit-il, imposés sur 12.000 habitants et, pour payer, nous ne sommes que 8.000.

M. le Maire observe qu'il ne faut pas examiner les affaires précipitamment; il demandera que la question de M. Mantelet soit renvoyée à une commission, qui fera un rapport complet, et nous verrons alors si le chiffre de 12.000 habitants doit être maintenu.

M. Mantelet dit que sa proposition n'a rien de commun avec celle de M. le Maire; que la commune est taxée sur une population de 12.000 habitants tandis qu'en réalité il n'y en a que 8.000, qu'il y a donc lieu de réclamer une plus juste répartition du contingent.

M. le Maire émet l'avis qu'il y aurait lieu de saisir M. Le Roux, directeur des affaires départementales, de la question de M. Mantelet, mais ajoute que cette modification aura ses avantages et ses inconvénients. En effet, si la répartition du contingent s'opère sur 12.000 habitants il y aura bien une diminution, mais d'autre part, comme l'octroi de banlieue est également réparti au prorata de la population, la part de la commune dans ce produit sera aussi moindre.

M. Gautier explique qu'il s'agit de savoir si les hospitalisés de la Maison de Nanterre sont compris dans la population pour la répartition des impôts directs.

M. Rotty rappelle que M. Le Roux, à qui la question a été soumise, a dit devant M. Simonet, le chef de bureau des communes, qu'il faudrait modifier cet état de choses.

Les propositions de M. le Maire et de M. Mantelet sont ensuite renvoyées à la Commission des finances.

Transformation en égout couvert de la rigole de Nanterre

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. le préfet de la Seine rappelle qu'aux termes d'une décision de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 22 novembre 1892, les fonds spéciaux de la vicinalité ne peuvent être détournés de leur affectation et le prie d'inviter le conseil municipal à voter l'imputation de la dépense de transformation en égout couvert de la rigole de Nanterre (route nationale n° 190) sur les ressources communales disponibles, se réservant d'examiner la demande de secours lorsque le Conseil municipal aura fait connaître les ressources, en dehors des fonds spéciaux qu'il compte affecter à l'opération.

M. le Maire indique que le Conseil avait demandé la désaffectation d'une somme de 6,000 fr. à employer en 3 annuités, et avait aussi sollicité une subvention sur l'octroi de banlieue.

Qu'il conviendrait donc de décider que la dépense sera soldée au moyen d'un prélèvement sur les ressources communales disponibles et d'ouvrir un crédit pour le paiement de la 1^{re} annuité.

(A Suivre).

La Grande Majorité

Quoi qu'en pensent et en disent certaines bonnes âmes de Nanterre, je n'ai jamais prêté mon nom, ni ma plume à qui que ce soit.

Je n'ai été et ne serai jamais à vendre, ni par conséquent à acheter.

Ce que j'ai écrit jusqu'à ce jour, dans l'honnête journal qui a accepté ma collaboration, malgré la pauvreté de mon orthographe et de mon style, je l'ai pensé avec toute la franchise et la sincérité qui forment le fond de mon caractère.

J'ai soutenu et je soutiendrai quand même dans ces colonnes un homme qui a été abandonné par ceux-là mêmes auxquels il avait rendu le plus grand service.

Il ne m'a jamais rien proposé. Je ne lui ai jamais rien demandé.

J'ai par conséquent les mains nettes. Ceci dit une fois pour toutes, je me permettrai de faire un compte rendu impartial de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 1899.

D'abord la petite douzaine (nous ne sommes plus dans les mois en R) est au complet.

Le maire installe tout d'abord les deux bleus.

Ensuite, après quelques observations sur lesquelles on me permettra de glisser, la chose devant revenir en son temps, on passe à la nomination du secrétaire.

C'est le noble Monsieur V. Mantelet qui est nommé.

Il prend place avec la démarche imposante qu'on lui connaît sur le siège chauffé à l'avance par les tumeurs écoliers qu'il va tenir maintenant sous sa férule.

Je ne puis m'empêcher de dire, en passant, que le lendemain il aura dû avoir des démangeaisons assez cuisantes quelque part, car, si je ne me trompe, il n'a pas quitté son fameux siège depuis 8 h. 45 jusqu'à 12 h. 30.

Honneur aux défenseurs des intérêts communaux.

Par la suite Monsieur le nouveau secrétaire, de sa voix caressante et langoureuse, répond à M. le Président, qu'il est décidé à défendre, avec une énergie sans exemple, avec les deux jambes (non les onze yeux je dire qui ne les ont pas, heureusement pour eux en arceaux) les deniers communaux.

Premier début du Grand Conseil.

Puis nous voyons alors ces fameux défenseurs des Intérêts Communaux, venir se mettre par leur obstruction en contradiction avec leur programme Des Ecoles, des Ecoles!!! Car par leur vote remettant tout en question (si toutefois la Préfecture approuve leur déclaration) ils renvoient à un mois, un an peut-être ou aux Calendres grecques la construction des nouveaux groupes scolaires que la population attend avec tant d'anxiété.

Conclusion du programme, tant que nous ne serons pas véritablement les maîtres:

Pas d'écoles, Pas d'écoles! Il a été parlé aussi de l'affaire Billiard.

Mais la grande majorité ne veut plus entendre parler de la démission de l'honorable conseiller.

Hélas, remuer encore le pays, et puis, Enfer et Malédiction, nous serions Treize, passons outre.

Qui vivra verra.

Je ne voudrais cependant pas passer sous silence, une intervention de l'excellent M. Beaudé qui a fait des reproches très sentis à ses anciens collègues républicains et qui a provoqué dans la salle l'approbation de tous les hommes de cœur, et après cette véhémence sortie nous avons été étonné que certains braves républicains dissidents du Conseil, continuent à se laisser traiter en polichinelles par des hommes sans amour-propre et sans scrupules qui ont été élus sous le patronage de l'homme qu'ils combattent aujourd'hui, après avoir quémardé ses faveurs.

Un point. A un moment donné, un voisin se retourne vers moi et me dit: On ne devrait pas permettre cela, il y a un cabot qui aboie dans la salle. Taisez-vous, lui dis-je, en fronçant quelque peu les sourcils, c'est M. Roy qui parle.

Le brave homme prétextait une envie de sortir et court encore. Et au même moment où M. Roy continuait de développer ses conclusions, j'entendis derrière moi les cris, plusieurs fois répétés, de 6 sous de l'heure.

Je n'ai pas très bien compris, M. Roy n'étant pas payé, même à ce prix, de ses fonctions municipales. J'ai interrogé, on m'a répondu que je serais instruit plus tard.

Donc acte, mais je me suis aperçu que M. Roy ne me semblait pas, à la suite de cet incident, très à son aise sur son trône.

On a ensuite terminé la séance par la nomination d'une grande quantité de Commissions (Voir le compte rendu officiel). Inutile de dire que la Grande Majorité s'y est attribuée la part du lion.

Mais cela ne fait rien, si la Colle employée à souder cette grandissime majorité, est de mauvais aloi, ou si les ouvriers employés à la fabrication de cette colle, vu leurs maigres salaires ont, par leur négligence involontaire ou voulue, altéré la qualité de la fabrication, viennent les grandes chaleurs et la vaste combinaison tombera bientôt en miettes.

Pour terminer, je vous dirai que nous sommes sortis de cette séance extrêmement mouvementée, encore plus rigolos que de coutume, et nous sommes allés prendre irrévérencieusement un bock au bon café d'en face.

Et chacun s'en est allé coucher les uns avec leur femme et les autres tout seuls, en fredonnant le fameux refrain populaire:

C'était pas la peine
C'était pas la peine
C'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement!
Jules OUVRIER.

P. S. Dans mon compte rendu de la séance, j'ai omis de dire qu'une adresse de félicitations a été votée à l'unanimité par le Conseil, pour être envoyée au général Gallieni et au commandant Marchand.

— Esprit de parti à part, tout le monde s'y associera.

AU SUJET DES GROUPES SCOLAIRES

Extrait du Bulletin de l'Instruction Primaire du Département de la Seine de Mars 1899

Décret du 28 mars 1899 relatif aux subventions de l'Etat pour la construction ou l'appropriation des établissements d'enseignement primaire, précédé du rapport adressé au Président de la République par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Monsieur le Président,

L'article 2 du décret du 16 mars 1891 dispose que les communes qui sollicitent de l'Etat des subventions destinées à concourir au paiement des annuités pour la construction ou l'appropriation des écoles ou classes spécifiées à l'article premier du même décret (écoles maternelles, classes enfantines, écoles primaires supérieures et cours complémentaires) devront prendre l'engagement d'inscrire, pendant une durée égale à celle de la période sur laquelle portent les annuités (trente à quarante ans), les dépenses qui leur incombent pour l'entretien desdits établissements en vertu de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889.

La loi de finances du 26 juillet 1893 (article 65) ayant substitué, pour le service des subventions, le paiement en capital au paiement par annuités (loi du 20 juin 1885), il est devenu nécessaire de fixer à nouveau la durée de l'engagement à prendre par les communes vis-à-vis de l'Etat pour assurer le maintien, pendant une période déterminée, des établissements dont il vient d'être parlé.

Pour sauvegarder tout à la fois les intérêts scolaires et les finances des communes et de l'Etat, j'ai pensé que la durée de cet engagement devait être maintenue au minimum de trente ans autrefois adopté.

Tel est, Monsieur le Président, l'objet du projet de décret ci-joint, que je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Georges LEYGUES.

DÉCRET Le Président de la République Française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Vu la loi organique du 30 octobre 1886, ensemble les lois des 16 juin 1881, 20 mars 1883 et 20 juin 1885; Vu la loi de finances du 26 juillet 1893 (art. 65);

Vu le décret du 16 mars 1891, Décret: Article premier. — Les communes qui désireront obtenir désormais des subventions de l'Etat pour la construction ou l'appropriation des établissements d'enseignement primaire mentionnés à l'article premier du décret du 16 mars 1891 seront tenues de prendre l'engagement d'inscrire, pendant une période de trente ans, au nombre des dépenses obligatoires, les dépenses qui leur incombent pour l'entretien de ces établissements en vertu de l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889.

Article 2. — L'article 2 du décret du 16 mars 1891 est abrogé.

Article 3. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 mars 1899.

Emile LOUBET. Par le Président de la République: Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Georges LEYGUES.

— A la séance du Conseil municipal M. le Président ayant demandé, conformément à la lettre préfectorale, que le Conseil municipal, sollicitant pour ses Groupes scolaires une subvention de l'Etat, MM. Roy, Doublet, Gautier, Nécot, Blanche, Vannier, Cassier, Noël, Picard, Rotty, Mantelet et Péan, par appel nominal, ont refusé la demande de subvention de l'Etat, ce qui impliquerait pour eux le rejet du projet des écoles.

Deuxième prix, M. Itel, montre offerte par M. Rotty, lieutenant.
Troisième prix, M. Langlois, père, montre offerte par M. Caroni, 1^{er} adjoint.
Quatrième prix, M. Melleux, réveil.
Cinquième prix, M. Paillard, timbale.
Sixième prix, M. Brossard, 2 couverts.
Septième prix, M. Dreux, 2 couverts.
Huitième prix, M. Jacob, épinglette vermeil.
Ces derniers prix sont offerts par la Commune.

Fanfare Municipale

Résultat du Tir du 28 Mai

Premier prix, M. Renard père, bronze d'art.
Deuxième prix, M. Quélin, timbale.
Troisième prix, M. Huby Edmond, écriin cuillers à café.
Quatrième prix, M. Boulet, écriin cuillers à café.
Cinquième prix, M. Jarry Ch., deux couverts.
Sixième prix, M. Phélizon jeune, deux couverts.
Ces prix ont été offerts par la commune.

Tentative de Meurtre

Le 30 mai, à 3 heures de l'après-midi, le nommé Coulet, ouvrier charpentier, habitant 4, rue du Marché, a été arrêté par les agents dans le chantier de Mme Vve Anizon, pour tentative de meurtre sur la personne de M. Lapetite. Conduit au violon municipal, Coulet a été pris d'une attaque de délirium tremens, et a démolit à coups de pieds la porte du violon.

C'est à grand peine que les agents purent maîtriser ce forcené. Il a été conduit au commissariat de Puteaux dans la soirée.

PRÉFECTURE DE POLICE

CHEMIN DE FER DE L'OUEST

Marche du Train n° 2, de St-Germain à Paris

Monsieur le Maire, Diverses demandes ont été adressées à l'Administration à l'effet d'obtenir la mise en circulation, les dimanches et fêtes, du train n° 2 partant, en semaine, de Saint-Germain pour Paris à 4 h. 29 du matin, et l'augmentation du nombre des voitures de 2^e classe de ce train, les lundis et vendredis de fêtes.

Par lettre en date du 16 mai, M. le Ministre des Travaux Publics m'informe et me charge de vous faire connaître que, dans le nouveau service, inauguré récemment, le train n° 2 a été rendu quotidien; il circulera donc désormais les dimanches et fêtes. De plus, la Compagnie de l'Ouest a décidé que les lundis et vendredis de fêtes, ce train comporterait trois voitures de 2^e classe au lieu de deux.

Agrez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de Police, CHARLES BLANC.

DAMES FRANÇAISES

Monsieur le Dr Billon-Daguette, docteur radiographe de l'hôpital Laennec et de l'hôpital des Enfants malades veut bien nous donner vendredi soir, 16 juin, à 8 h. 1/2, une séance de radiographie. Nous engageons tout le monde à venir assister à cette très intéressante conférence.

Prix d'entrée: 2 francs.

Les Ambulanciers de France

Dimanche dernier, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la salle des Fêtes de la Chambre syndicale de la rue de Lancry, la grande fête annuelle de la Société des ambulanciers de France.

M. Lockroy, ministre de la Marine, présidait cette solennité assisté de M. le docteur Félix Frébault, président de la Société.

COMPTE-RENDU de la FÊTE

Le samedi 27 mai, le concert donné par la Société des Concerts symphoniques de Nanterre a été de tous points réussi.

Les amateurs réunis sous la tente du Bal Willis n'ont pas manqué de saluer d'applaudissements très nourris les numéros du programme, notamment le soliste Georges Delangle (petite flûte).

Dimanche nos braves pompiers sont allés au tir accompagnés de la Musique qui y a également pris part, exercer leur adresse habituelle et y emporter les prix dont nous donnons la nomenclature dans un article spécial.

L'après-midi s'est fort bien passée. Le Cortège se rend sur le boulevard du Midi où doivent avoir lieu les jeux.

M. Hennape, appelle M. Gandon, chef de bureau à la C^{ie} d'Orléans et lui fait remettre par la Rosière le diplôme et la médaille accordée après 30 années de service, en le félicitant chaudement de cette distinction.

Puis, M. le Maire appelle le jeune Du-toit, conscrit de cette année et lui fait don d'un livret du *Sou du Soldat*, en lui rappelant qu'il le lui fait remettre par la Rosière, afin qu'il se souvienne avantageusement de Nanterre.

Il est procédé ensuite à la remise des prix aux pompiers et aux musiciens et les jeux commencent à la grande joie de toute la jeunesse.

La fanfare municipale, sous l'énergique direction de M. Walter prêtait son concours à ces divertissements et soulignait chaque victoire des enfants d'une phrase musicale exécutée avec beaucoup de verve et de brio.

Tout le monde a beaucoup remarqué que notre fanfare ne s'est pas égarée pendant les Jivers services de la fête de cette année et qu'elle semble très éprise de se faire entendre avantagusement, c'est un nouveau bon point à son actif et nous lui faisons espérer que le public Nanterrien ne se montrera pas ingrat à son égard, si elle continue, comme tout le fait présager, à se faire entendre dans d'aussi bonnes conditions.

Le soir, tout le monde se retrouvait au feu d'artifice, très brillant cette année, comme d'habitude, du reste; il a fait le plus grand honneur à M. Ballossier, l'artificier connu avec avantage par notre population.

La dernière bombe partie, la foule est allée à la fête où elle a joui des illuminations de M. Lecuq, et des agréments d'une soirée où l'entrain s'est maintenu jusqu'à une heure avancée de la nuit.

SAPEURS - POMPIERS

Résultat du Tir du 28 Mai

Premier prix, M. Thomas, montre offerte par M. Hennape.

Sur l'estrade, nous avons remarqué la présence de MM. Georges Røcher et Lyonnais, vice-présidents; Louis Dessez et Edouard Lombard, secrétaires; Félix Brun et Domy, trésoriers; Grimaldi, contrôleur-censeur; et MM. les docteurs Chatenet, Henri de Rothschild, Brohon, Lacaze, Vasticar, Lenoir et Bilhaud, directeur de l'hôpital international.

Le Ministre de la Marine a prononcé une éloquentte allocution toute vibrante de patriotisme qui a été très applaudie.

Après M. Lockroy, M. le docteur Frébault a pris la parole, puis il a été procédé à la distribution des récompenses.

Citons les suivantes: Médailles d'or: MM. Lavielle et Rous-sel.

Médaille de vermeil: M. Louis Collet. Médaille offerte par M. Préfet de la Seine: M. Lecompte.

Médaille offerte par M. le Préfet de Police: M. Masson.

Médailles d'argent: MM. Bailly, Augis, Magnier, Lamant, Lallier, Castillon, Tabaran, Fries, Weppeler et Dumay.

Médaille d'argent offerte à la section de Nanterre pour ses services rendus. Médailles de bronze: MM. Talon, Laforge, Bénard, Sautret, Bessin, Guérin, Coutillac, Boniflot, Rouvot, Damas et Blin.

Un certain nombre de mentions honorables ont été, en outre, décernées.

La musique du 13^e régiment d'infanterie prêtait son concours à cette réunion qui s'est terminée par un brillant concert au cours duquel plusieurs des principaux artistes de nos théâtres et concerts se sont fait applaudir.

Un poste de secours est établi chez M. Coutillac au «Lion d'Or».

Un poste de secours est établi chez M. Blusson, rue du Mont-Valérien.

Un poste de secours est établi chez M. Quélin, à l'angle du boulevard de la Seine et du boulevard Thiers.

Un poste de secours est établi chez M. Cayron, route de Paris.

Un poste de secours est établi chez M. Lainé, place de la Boule.

Union des commerçants et industriels de Nanterre

M. Louis Gauss a remis sa démission au président de la Fédération de la cinquième et sa démission de la présidence de l'Union de Nanterre.

Nous serions très heureux d'en connaître les véritables motifs?

INFORMATIONS

Pompes Funèbres

M. Guérin, ancien percepteur retraité, est nommé employé des Pompes Funèbres, et c'est lui qui réglera les Convois et non plus le Secrétaire de la Mairie.

Ses bureaux sont situés à l'entrée de la rue Saint-Denis, en face la Mairie.

Secrétariat de la Mairie

M. Gontier, Secrétaire à la Mairie d'Issy-les-Moulineaux, est nommé aux mêmes fonctions à Nanterre, en remplacement de M. Bidron.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Gontier et espérons qu'il saura se faire bienvenir de notre population.

L'Ascension du "Véga"

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'ascension qui a eu lieu le lundi de la Pentecôte a été réussie de tous points.

Après un voyage d'une heure et demie environ, M. Hervieux, l'intrépide aéroplane a pu descendre aux environs de Coulommiers, à Coulanges, où une réception enthousiaste lui a été faite.

Sauveteurs-Ambulanciers

de la Seine et de la Marne

Section de Nanterre (fondée en 1890)

En raison des graves accidents qui se produisent fréquemment place de la Boule, le Conseil d'administration de la Société, sur la proposition des membres de la Section a décidé, d'accord avec la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain d'établir un poste de secours dans le bureau des tramways, placé en cet endroit.

Le matériel est complètement à la disposition du public qui pourra s'en servir en cas d'accident.

L'inauguration de ce poste aura lieu le dimanche 11 juin sous la présidence de M. Heiser, Of. d'Ac., président et médecin en chef de la société avec le bienveillant concours de M. le Maire de Nanterre et de la Municipalité.

Les sociétés de la localité qui voudraient se joindre à cette manifestation peuvent envoyer leur adhésion à M. Mizard, chef de section, 4, rue de Saint-Cloud.

La fanfare municipale des sapeurs-pompiers, directeur M. Walter, Of. d'A., prête son concours.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Desruze, Césarine, avenue de la République; Dibel, Alice, rue des Rosiers, 5; Saultier, Alexandrine, rue Castel-Marly, 8; Lacuire, Germaine, avenue de la République, 75; Brunelot, Charles, avenue de la République, 75.

DÉCÈS. — M. Mignot, 80 ans, rue du Sergent-Bobillot, 20; M. Favier, 59 ans, hameau de la Folie; M. Godet, 57 ans, rue de Saint-Germain, 26.

Pigeons Milanais blancs frisés de pure race A VENDRE. S'adresser: 18, bd du Levant.

AVIS. Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, chez M. L. CHAUVÉAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui qui va à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

ON demande une apprentie couturière. S'adresser à Mme Azan.

Le Directeur-Gérant: E. HUBY

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

La VÉRITABLE

TISANE

DEPURATIVE CONCENTRÉE des

QUAKERS

BIEN SUPÉRIEURE AUX AUTRES. Agréable à prendre. RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.

Vente au Gros: ÉTATS-UNIS, 228, Pearl Street, NEW-YORK. FRANCE, 200, Rue Saint-Antoine, PARIS.

Vente au détail à Nanterre: chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer 51, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine